

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00910 Numéro SIREN : 841 858 541 Nom ou dénomination : A.P.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2021 sous le numéro de dépôt 5352

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : S.I.E. CANNES
16 BD LEADER
CS 90021
06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SASU A.P.S.
262 ALLEE DES COUGOUSSOLES
06110 LE CANNET
Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
TRAVAUX DE PLATRERIE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28 %	34 940	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
-------------------	------------------------------------	------------------------------------	--------	------------------------------------	--------	--

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies
---------------	--	--	--	---	--

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15% ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

SARL EXPERTS AUDITS

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

EXPERTS AUDITS & CONSEILS

262 ALLEE DU DOCTEUR CALMETTE

0493457171

- Conseil :

EXPERTISE COMPTABLE
262, 71000 du Dr Calmette
06110 LE CANNET

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A LE CANNET

le 11052021

Signature et qualité du déclarant

Mme GARCIA PARRAGA Maria Présidente

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (surte)
(2021)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU A.P.S.**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

31 426

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ^{ter} et a ^{quater} du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SASU A.P.S.		262 ALLEE DES COUGOUSSOLES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		06110 LE CANNET					
SIRET		8 4 1 8 5 8 5 4 1 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		17	

				Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	42 043	030	20 078	21 965	29 262
	Immobilisations financières* (1)	040	45	042		45	45
	Total I (5)	044	42 088	048	20 078	22 010	29 307
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 750	052	5 750	85 350
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 058	066		1 058	1 212
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	107 820	070		107 820	22 060
		072	4 044	074		4 044	13 945
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	23 258	086		23 258	47 639
	Charges constatées d'avance *	092	44	094		44	44
	Total II	096	141 974	098		141 974	170 250
Total général (I + II)		110	184 062	112	20 078	163 984	199 557

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100		100
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	10		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	45 142		
	Résultat de l'exercice	136	52 546		45 152
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	97 798		45 252
Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			120 388
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 575		12 153
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 806)	172	42 611		21 764
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	66 185		154 305
Total général (I + II + III)		180	163 984		199 557

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A.P.S.		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires { }	215	214					
			217	218	634 124	392 673			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(81 100)	81 100			
	Production immobilisée *			224					
Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230		1 740				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	553 025	475 513			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(1 500)	(4 250)			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 7 869 - mobilier : - immobilier :)			242	430 356	402 809			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 169)			244	2 317	229			
	Rémunérations du personnel *			250	31 426	8 143			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	13 629	3 497			
	Dotations aux amortissements *			254	8 588	11 491			
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262	1	25			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	484 815	421 943		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	68 209	53 570			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles (VI)			300	162	382			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	15 501	8 036			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	52 546	45 152			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	52 546	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	359				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	3 954				
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	16 038				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248			330	162				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 séptdecies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127					
Dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	73 060	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	73 060	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2020

Libellé	Montant
AMENDES	162
Totalisation	162

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A.P.S.										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	39 252	442		444		446	39 252												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	1 501	472	1 290	474		476	2 791												
Immobilisations financières		480	45	482		484		486	45												
TOTAL		490	40 798	492	1 290	494		496	42 088												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 801	532	7 850	534		536	18 651												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	690	562	737	564		566	1 427												
TOTAL		570	11 491	572	8 588	574		576	20 078												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A.P.S.						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	77 809
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	27 387
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.S.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	634 124	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	634 124	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	1 500	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	1 500	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	380 081	
Variation négative des stocks	145	81 100	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	25 648	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	486 829	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	148 795
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	148 795
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	634 124	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 84185854100011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.P.S.

ADRESSE (voie) 262 ALLEE DES COUGOUSSOLES

CODE POSTAL 06110

VILLE

LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique GARCIA PARRAGA Prénom(s) MARIA

Nom marital ARCAS MORA % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 05081955 N° département 99 Commune MADRID Pays ESPAGNE

Adresse : N° 917 Voie AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal 06550 Commune LA ROQUETTE SUR SIAGNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **163 984** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **553 025** euros et un total **charges** de **500 478** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **52 546** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45		45
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	107 820	107 820	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 044	4 044	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	44	44	
TOTAL DES CREANCES		111 953	111 908	45
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 575	23 575		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 375	2 375		
	Impôts sur les bénéfices	15 501	15 501		
	Taxes sur la valeur ajoutée	23 663	23 663		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	265	265		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	806	806		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		66 185	66 185		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		806			

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		2 336
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS. FACT.NON PARVENUES</i>	<i>1 893</i>	1 893
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER SUR ORGANISMES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>186</i> <i>257</i>	443

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			44
ACO DOMICILIATION	01/01/2021 31/01/2021	44	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			44

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

10,00

10,0000

100,00

Emises pendant l'exercice

0,0000

Remboursées pendant l'exercice

0,0000

Du capital social fin d'exercice

10,00

10,0000

100,00

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES
DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2020

Dénomination de l'entreprise : SASU A.P.S.

Adresse : 262 ALLEE DES COUGOUSSOLES

06110 LE CANNET

N° Siret de l'établissement principal : 84185854100011

Activité : TRAVAUX DE PLATRERIE

Code activité : 4331Z

Déclarant Nom du signataire Mme GARCIA PARRAGA

Qualité du signataire Présidente

A LE CANNET

Le 11052021

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012020 au 31122020

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	148 795
Chiffre d'affaires de référence	A3	634 124
Chiffre d'affaires de référence du groupe *	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE ¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

¹ (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

SASU A.P.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100 euros
Siège social : C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles
06110 LE CANNET
RCS CANNES 841 858 541 (2018B00910)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

L'AN 2021
ET LE 30 JUIN
A 9 HEURES

Madame GARCIA PARRAGA Maria, Présidente et actionnaire unique de la société A.P.S., société par actions simplifiée au capital de 100 euros, divisé en 10 actions de 10 euros chacune, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de CANNES, sous le numéro RCS B 841858541, dont le siège social est sis à LE CANNET (06110) C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles, s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle.

DECISIONS ORDINAIRES

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes et rapports,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Constatation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC,
- Rémunération de la Présidence,
- Questions diverses.

A cet effet, il dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Puis la lecture est donnée du rapport de gestion.

Il passe ensuite à l'examen des résolutions figurant à l'ordre du jour suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Actionnaire unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et donne quitus à la Présidente de sa gestion.

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.



DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Actionnaire unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduisait par un bénéfice de 52 546 €, décide de l'affecter comme suit :

- Au compte report à nouveau : 12 546 €
- A la distribution de dividendes : 40 000 €

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que la Présidente a perçu une rémunération brute de 31 426 € pour l'exercice 2020. Pour l'exercice en cours une rémunération brute annuelle de 28 000 € est prévue sauf à la parfaire éventuellement.

Elle prend acte que toutes les cotisations afférentes à cette rémunération de la Présidence sont à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée par l'Actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été émargé par le Président et Actionnaire unique.

La Présidente et Actionnaire Unique
Maria GARCIA PARRAGA



SASU A.P.S.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 100 euros
Siège social : C/O ACO 262 Allée des Cougoussoles
06110 LE CANNET
RCS CANNES 841 858 541 (2018B00910)

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Madame GARCIA PARRAGA Maria agissant en qualité de Présidente et actionnaire unique de la société A.P.S., a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 en vue d'approbation des comptes.

I - SITUATION- RÉSULTAT- PERSPECTIVES

Au vu de ces documents comptables les observations de la Présidence sont les suivantes :

Ce	2020	du 02/08/2018 au 31/12/2019
Total produits d'exploitation	553 025 €	475 513 €
Total des Charges d'exploitation	484 815 €	421 943 €
Total du résultat d'exploitation	68 209 €	53 570 €
Total des produits financiers	0 €	0 €
Total des charges financières	0 €	0 €
Total des produits exceptionnels	0 €	0 €
Total des charges exceptionnelles	162 €	382 €
L'exercice écoulé se solde par un résultat de	52 546 €	45 152 €

résultat étant obtenu après :

	2020	2018/2019
Dotation aux amortissements de	8 588 €	11 491 €
Dotation aux provisions sur actif circulant de	0 €	0 €
Impôt sur les bénéfices de	15 501 €	8 036 €

Conformément aux dispositions de la loi, le Président mentionne les points suivants :

1) Progrès et difficultés rencontrés.

Premier exercice très satisfaisant, nous avons réussi à dégager un très bon bénéfice.

2) Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Néant.

3) Perspectives d'avenir

A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2020 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

4) Activités de la société en matière de recherche et développement.

Néant.

II - INFORMATIONS DIVERSES

1) Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation utilisées dans nos comptes sont celles prévues par les dispositions en vigueur.

2) Activité des filiales et des participations

Notre société à ce jour ne comporte aucune filiale, ne contrôle aucune autre société et ne possède aucune participation.

3) Prise de participation et prise de contrôle

Dans ce domaine aucune opération n'a été effectuée.

4) Participations réciproques

Néant.

5) Dépenses non déductibles

Les comptes qui sont présentés ne contiennent aucune dépense non déductible du bénéfice imposable au sens des articles 39-4 et 39-5 du CGI.

6) Dividendes des trois derniers exercices

Néant.

7) Appointements de la Présidence

La Présidente a perçu une rémunération Brute de 31 426 € durant l'exercice 2020.

III - PROPOSITIONS

1) Affectation des résultats

Nous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 52 546 euros :

- Au compte report à nouveau : 12 546 €
- A la distribution de dividendes : 40 000 €

Nous demeurons à votre disposition pour vous donner toutes explications et précisions complémentaires et vous invitons à approuver par vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à LE CANNET

Le 10 juin 2021

La Présidente et actionnaire unique
Maria GARCIA PARRAGA

